

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT
DE LA REGION
TERRE NORD-EST,
DES FORCES
FRANCAISES ET DE
L'ELEMENT CIVIL
STATIONNES EN
ALLEMAGNE

ETAT-MAJOR

bureau stationnement
infrastructure

ARRETE

N° 386/RTNE/EM/DIV.SOUT/BSI/DOM/URB

En date du 18 FEV. 2004

Comité de pilotage pour le site Natura 2000 n° 93 –
Fort de Dampierre ou Magalotti

Modificatif

LE GENERAL DE DIVISION JEAN-PIERRE DUPRE
COMMANDANT LA REGION TERRE NORD-EST
DES FORCES FRANCAISES ET DE L'ELEMENT CIVIL
STATIONNES EN ALLEMAGNE
PAR SUPPLEANCE

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 à 414- 7 et R214-15 à R214-37

Vu la lettre de la préfecture de la Haute-Marne du 05/12/2002 par laquelle il est souhaité que par décision concomitante la dissolution du comité existant et sa recréation ait lieu

Vu l'arrêté n° 386/RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/DOM/URB du 26/01/2004 fixant la composition du comité de pilotage pour le site Natura 2000 n°93

Considérant la nécessité de régulariser la composition du comité de pilotage

Arrête

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°386/RTNE/EM/DIV SOUT/BSI/DOM/URB est modifié comme suit :

1.2 Préfecture

Est ajouté :

- Monsieur le préfet du département de la Haute-Marne ou son représentant

Article 2 : Le général commandant la région terre nord-est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin officiel Edition Méthodique et dont une ampliation sera adressée à l'ensemble des membres.

METZ, le 18 FEV. 2004

Le commandant de la région terre Nord-Est,
des forces françaises et de l'élément civil
stationnés en Allemagne

Per ordre, le général Jean-Michel CASTEL
chef de la division

